

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2022

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4909)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 140

présenté par

Mme Houplain, M. Bilde, M. Blairy, Mme Le Pen et Mme Pujol

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de supprimer les dispositions visant à instaurer un passe vaccinal, outil qui ne permettra absolument pas de lutter efficacement contre la propagation de l'épidémie.